Sivom Rive Gauche du Cher
4 rue du Moulin de Lyon – BP 5
03380 HURIEL
Tél. : 04 70 28 64 86 / 04 70 28 61 61
Fax : 04 70 28 65 04
E.Mail : compteur.sivom.rgc@orange.fr

A RETOURNER DANS SA TOTALITE AU SERVICE DES EAUX

VOTRE CONTRAT : MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

référence unique du mandat :

Relatif au paiement de votre facture d'eau

Principe :
→ Ce mode de paiement implique le prélèvement sur votre compte bancaire préalablement désigné par vos soins de l'intégralité du montant des factures d'eau émises au cours de l'année. Les dates d'échéances sont indiquées sur vos factures, avec le numéro de compte à prélever.

Vous souhaitez changer le compte sur lequel les prélèvements sont effectués :
→ Si vous changez le compte ou de banque, vous devez signer un nouveau mandat de prélèvement que vous nous retournerez accompagnée d'un RIB.

Echéances impayées :
→ Si le prélèvement de la facture émise ne peut être effectué sur votre compte à la date d'échéance de celle-ci, vous serez alors exclu automatiquement de ce système de paiement. Les frais éventuels seront à votre charge.
Vous en serez informé par courrier.

Pensez à approvisionner votre compte à chaque échéance

Vous changez d'adresse :
→Lors de votre déménagement, prévenez le SIVOM et indiquez-lui votre nouvelle adresse sous peine de continuer d'être légalement redevable.

Renouvellement du contrat :
→ Sauf avis de votre part, le contrat par prélèvement à échéance de facture est automatiquement reconduit l'année suivante.

Fin de contrat :
→ Si vous souhaitez mettre fin à votre contrat, il vous suffit d'en informer le SIVOM par simple lettre en indiquant des dates précises.

Souscription :
→ Ce contrat est valable pour le paiement des factures d'eau.
→ Il vous est adressé en deux exemplaires : l'un est à conserver et l'autre à retourner au SIVOM, dûment rempli et signé, accompagné d'un RIB

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SIVOM Rive Gauche du Cher à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SIVOM Rive Gauche du cher.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

N° Abonné :
Nom, prénom :
Adresse :

Code Postal : Ville :
Tél :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

FR21ZZZ647980
SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER
EAU ET ASSAINISSEMENT

4 RUE DU MOULIN DE LYON – BP 5

03380 HURIEL

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Identification internationale (IBAN) IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Signé à :
Le :

Signature précédée des mots
« Bon pour acceptation » :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :
En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si ma situation le permet, les prélèvements ordonnés par le SIVOM Rive Gauche du Cher. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque et au SIVOM Rive Gauche du Cher. Je réglerai le différend directement avec le Créancier.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Sivom Rive Gauche du Cher
4 rue du Moulin de Lyon – BP 5
03380 HURIEL
Tél. : 04 70 28 64 86 / 04 70 28 61 61
Fax : 04 70 28 65 04
E.Mail : compteur.sivom.rgc@orange.fr

A CONSERVER

VOTRE CONTRAT : MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA
référence unique du mandat :

Relatif au paiement de votre facture d'eau

Principe :
→ Ce mode de paiement implique le prélèvement sur votre compte bancaire préalablement désigné par vos soins de l'intégralité du montant des factures d'eau émises au cours de l'année. Les dates d'échéances sont indiquées sur vos factures, avec le numéro de compte à prélever.

Vous souhaitez changer le compte sur lequel les prélèvements sont effectués :
→ Si vous changez le compte ou de banque, vous devez signer un nouveau mandat de prélèvement que vous nous retournerez accompagnée d'un RIB.

Echéances impayées :
→ Si le prélèvement de la facture émise ne peut être effectué sur votre compte à la date d'échéance de celle-ci, vous serez alors exclu automatiquement de ce système de paiement. Les frais éventuels seront à votre charge.
Vous en serez informé par courrier.

Pensez à approvisionner votre compte à chaque échéance

Vous changez d'adresse :
→Lors de votre déménagement, prévenez le SIVOM et indiquez-lui votre nouvelle adresse sous peine de continuer d'être légalement redevable.

Renouvellement du contrat :
→ Sauf avis de votre part, le contrat par prélèvement à échéance de facture est automatiquement reconduit l'année suivante.

Fin de contrat :
→ Si vous souhaitez mettre fin à votre contrat, il vous suffit d'en informer le SIVOM par simple lettre en indiquant des dates précises.

Souscription :
→ Ce contrat est valable pour le paiement des factures d'eau.
→ Il vous est adressé en deux exemplaires : l'un est à conserver et l'autre à retourner au SIVOM, dûment rempli et signé, accompagné d'un RIB

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SIVOM Rive Gauche du Cher à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SIVOM Rive Gauche du cher.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

N° Abonné :
Nom, prénom :
Adresse :

Code Postal : Ville :
Tél :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

FR21ZZZ647980
SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER
EAU ET ASSAINISSEMENT

4 RUE DU MOULIN DE LYON – BP 5

03380 HURIEL

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Identification internationale (IBAN) IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Signé à :
Le :

Signature précédée des mots
« Bon pour acceptation » :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :
En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si ma situation le permet, les prélèvements ordonnés par le SIVOM Rive Gauche du Cher. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque et au SIVOM Rive Gauche du Cher. Je réglerai le différend directement avec le Créancier.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.